



A VOUS DE VOIR
ASSOCIATION DU FESTIVAL PHOTO DE
MONTAGNAC PEZENAS - VAL D'HERAULT

MAI LA PHOTO 2011

FICHE DE CANDIDATURE

Nom : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone : **Portable :**

Courriel : **Site Internet :**

Titre de l'exposition :

Procédé photographique employé :

Argentique - Numérique - Couleur - Noir & blanc

Format des photo encadrées :

Nombre de photos proposées : (approximativement)

Vos photos sont-elles en vente ? **Oui - Non**

.....

Si votre candidature est retenue, vous vous engagez à livrer vos photographies sur le lieu d'exposition.

Votre participation implique l'acceptation de ce règlement et l'autorisation d'utiliser vos photos dans un but publicitaire pour la manifestation (en mentionnant votre nom).

MAI, LA PHOTO 2011

PRESENTATION ET CAHIER DES CHARGES

A VOUS DE VOIR - ASSOCIATION ORGANISATRICE DE L'OPERATION
En collaboration avec la ville de Pézenas, Ville d'Art et d'Histoire

Thème : « Liberté »

Les dates : Du 3 mai au 5 juin 2011 avec vernissage général le 7 mai.

Les lieux : Hôtel Flottes de Sébasan, Médiathèque musées et commerces de Pézenas.

La publicité : Affiche, dépliants, banderoles, médias du Sud, journaux locaux et nationaux.

Les techniques : argentique, numérique, couleur ou noir & blanc,
Les montages à partir de photographies non personnelles ne sont pas autorisés.

Les photos :

Les dimensions hors cadres doivent être **au minimum** 30 X 40 ou 30 X 45.

A rajouter : passe-partout éventuellement et cadre obligatoirement.

Chaque expo doit compter une moyenne de vingt images, avoir un titre général et raconter si possible une histoire ou être un plaidoyer... mais surtout avoir une démarche thématique forte venant de votre propre définition de ce thème et non celle du dictionnaire.

Tous les styles sont acceptés, argentique, numérique, en couleur ou noir et blanc dès lors qu'il s'agit de photographies personnelles. Lors de l'exposition les œuvres seront présentées sous cadres et/éventuellement passe-partout.

Les photographes devront apporter le plus grand soin à la présentation de leur exposition par respect des lieux qu'ils investiront. L'association se réserve le droit de remplacer sans condition toute exposition qui ne répondrait pas aux obligations demandées.

Chaque photo doit porter au dos vos coordonnées.

Une présentation du photographe et une présentation de la série photo seront jointes à l'exposition.

Il appartiendra à l'exposant de souscrire personnellement une assurance si il juge nécessaire d'assurer ses œuvres.

Frais d'expédition et de réexpédition du dossier ou des photos seront à charge du photographe. Les dossiers non-réclamés seront détruits un an après la fin de la manifestation.

Les tirages photographiques, cadres et autres modes de présentation sont à la charge des auteurs.

Les expositions seront visibles aux heures d'ouvertures des lieux. L'accueil sera assuré par le propriétaire ou son représentant, un membre de l'association, ou l'exposant si il est disponible.

En cas de vente d'une ou plusieurs œuvres exposées pendant la manifestation, le règlement se fera au profit de l'association A vous de Voir, qui conservera 10% du montant encaissé.

Le jury :

La sélection sera effectuée par des membres de l'association A Vous de Voir, une/deux personnalités locales du monde de l'art et de la photographie.

Vous serez bien entendu, informé après délibération (vers le 25 mars 2010).

C'est l'ensemble de l'exposition qui est sélectionnée.

Les décisions du jury seront sans appel.

Le jugement tient compte de trois éléments :

Élément à fort coefficient : La démarche thématique

Autres éléments : - la qualité
 - l'homogénéité.

Vous serez bien entendu, informé après délibération (vers le 25 mars 2011).

On gagne quoi ?

- Etre exposé pendant la durée du festival dans un lieu de Pézenas.
- Une des photos envoyées sera retenue par le jury et servira à l'affiche du festival 2011 Elle sera diffusée avec le nom du photographe. Cette photo devra bien sûr avoir de fortes exigences qualitatives et thématiques.
- Invitation au vernissage en début de manifestation à l'Hôtel Flottes de Sébasan où seront accrochées les photographies des deux premiers lauréats.
- A être connu ! pour pouvoir négocier ses images.

Le dossier :

Pour participer à la sélection vous devez envoyer **avant le 15/03/2011** un dossier comprenant :

- Une fiche de candidature ci-jointe.
- Une présentation de votre exposition, faisant ressortir votre démarche artistique.
- Vos photos sur papier format 13x18 ou 15x20. Pas de CD ou de site à consulter sauf en complément des photos sur papier.
- Une enveloppe timbrée en conséquence à vos nom et adresse pour le retour de vos épreuves.
- Un chèque à l'ordre de « A Vous de Voir » de 20 euros qui vous sera restitué avec votre dossier si vous n'êtes pas sélectionné.

Les envois seront expédiés à plat par la poste à :

A Vous de Voir
Bagzane
Avenue de Pézenas
34290 ALIGNAN DU VENT

Renseignements :

Courriel : avousdevoir@orange.fr

- Du 9 janvier au 20 février : Annie Paquiry 06.20.68.01.17

- À partir du 20 février : Marc Déotte :04.67.24.16.95 /06.48.22.59.24

Toute participation implique l'acceptation de ce règlement

Alors « A vous de voir » et continuons de ne pas garder nos yeux dans nos poches !

Association régie par la loi du 1° juillet 1901 - Création N°0341012884 – SIRET 451 345 607 00019

Adresse postale : Bagzane – avenue de Pézenas – 34290 – ALIGNAN DU VENT

Siège social : Maison des Associations et de la Jeunesse –34530 – MONTAGNAC

Téléphone : 04.67.24.16.95 – Courriel : avousdevoir@orange.fr – Site : www.pbase.com/a_vous_de_voir